

Syndicat d'**E**lectricité
et de **G**az du **R**hin

Vie du Syndicat
Pages 1 à 10

**Taxe communale sur la
Consommation Finale
d'Electricité**
Page 11

Redevances
Page 12

Finances
Page 13

**Critères d'aide du
Syndicat pour les travaux
environnement**
Page 14

**Travaux environnement
co-financés par Enedis
et par le Syndicat**
Pages 15 à 16

**Travaux conventionnés
basse et moyenne
tensions**
Page 17

**Délégation de Service
Public gaz**
Page 18

Rapport d'activité 2017

**Approuvé par le Comité Syndical
du 19 février 2018**

Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
11 rue du 1^{er} Cuirassiers - 68000 COLMAR
Tél : 03 89 21 11 60 - Fax : 03 89 21 11 61
Courriel : sde.68@calixo.net
Site Internet : www.sde68.fr

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement [...] ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président au Comité Syndical en séance publique [...]. »

Ce rapport vous présente les principaux travaux et événements de l'année 2017.

Les Comités Syndicaux

Au cours de l'année 2017, le Comité Syndical s'est réuni à cinq reprises :

- Le lundi 27 mars 2017 à BETTENDORF.
- Le lundi 26 juin 2017 dans la commune nouvelle du HAUT-SOULTZBACH.
- Le lundi 18 septembre 2017 à JEBSHEIM.
- Le lundi 16 octobre 2017 à La Filature de MULHOUSE - Election du Président, des Vice-Présidents, des membres du Bureau Syndical et des différentes commissions.
- Le lundi 18 décembre 2017 à CERNAY.

Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil et les membres du Syndicat pour leur assiduité.

Lettre du Syndicat et correspondances

Créée pour assurer le lien entre les communes et le Syndicat, la Lettre du Syndicat est parue **3 fois** en 2017 : **La Lettre n°33** en mars, **La Lettre n°34** en juin, et **La Lettre n°35** en octobre.

Des courriers ponctuels sont également adressés à tous les maires en fonction de l'actualité.

Les principales décisions prises en 2017

- Renouvellement des instances décisionnelles du Syndicat
- Adhésion au Syndicat de la Ville de Hémingue, pour une partie de son territoire
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Reversement aux communes de la redevance d'investissement R2
- Travaux environnement 2017 au titre de l'Article 8 du Contrat de concession financés par Enedis
- Déplacements d'ouvrages basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres
- Enfouissement des lignes électriques basse et moyenne tensions financé par le Syndicat sur ses fonds propres
- Conventions de cofinancement de travaux 20 000 volts entre le Syndicat et Enedis
- Programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables
- Délégation de Service Public gaz pour 2017 pour les communes de Niederentzen et Oberentzen
- Convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du programme de résorption des Coupe-Circuits Principaux des réseaux en toiture pour la période 2018-2020
- Protocole entre le Syndicat, Enedis, la Ville de Mulhouse et M2A pour la modernisation des réseaux électriques de la Ville de Mulhouse pour la période 2018-2020
- Avenant n°6 au Contrat de concession avec Enedis et convention d'application de son Article 8 pour la période 2018-2020
- Adhésion du Syndicat à l'Entente Grand Est

Les ressources humaines

Les effectifs du Syndicat sont stables depuis plusieurs années.

Une équipe de 5 personnes à temps complet est au service des communes membres.

Renouvellement des instances décisionnelles du Syndicat

René DANESI, Président fondateur du Syndicat a démissionné de son poste de Président le 2 octobre 2017. En effet, la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdit le cumul entre les fonctions exécutives locales et le mandat de parlementaire national.

Aussi, le 16 octobre 2017 le Comité Syndical s'est réuni à la Filature de Mulhouse pour procéder à l'élection du Président, des Vice-présidents, des membres du Bureau et des différentes commissions.

Ont ainsi été élus :

→ **En tant que Président du Syndicat :**

M. Jean-Marie BELLIARD, Maire de Sierentz.

Il occupait auparavant le poste de 1^{er} Vice-Président. M. DANESI a présenté et soutenu sa candidature.

→ **En tant que Vice-présidents :**

- **M. Bernard SACQUEPEE**, Maire de Wickerschwihr a été élu 1^{er} Vice-président. Il est notamment en charge du contrôle des différents concessionnaires.



- **Mme Maryvonne BUCHERT**, Adjointe au maire de Mulhouse a été élue 2^{ème} Vice-présidente. Elle est en charge des relations avec la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) et assure la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

- **M. Alfred BIRGERT**, Délégué de la commune de Gunsbach a été élu 3^{ème} Vice-président. Il assume la présidence des Commissions d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public (DSP).

- **M. Jean-Marie FREUDENBERGER**, Maire de Wittersdorf a été élu 4^{ème} Vice-président. Il est chargé du suivi des travaux sur les réseaux d'électricité et de gaz du territoire de la concession.
- **M. Jean-Luc BARBERON**, Maire de Guewenheim a été élu 5^{ème} Vice-président. Il est en charge de l'animation de la « Commission information/communication » et de la préparation et du suivi du budget du Syndicat.
- **M. Christian KLINGER**, Maire de Houssen a été élu 6^{ème} Vice-président. Il est en charge du suivi, de la perception et du reversement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité et de la co-animation de la « Commission information/communication ».

→ **Ont été élus en tant que membres du Bureau Syndical :** MM. Francis ALLONAS, Maire d'Oderen, Bernard KEMPF, Maire d'Ostheim, Claude REIGNIER, 1^{er} Adjoint au maire de Muntzenheim, Patrick REINSTETTEL, Maire d'Ammerschwihr et Jean-Michel STRASBACH, 1^{er} Adjoint au maire de Pfaffenheim.

Sur proposition de M. Jean-Marie BELLIARD, les membres du Comité Syndical ont acté la participation aux réunions de travail du Bureau Syndical de M. René DANESI, Président fondateur de notre Syndicat. Son parcours et son expérience sont indispensables au bon fonctionnement de notre Syndicat.

Adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue

Par délibération du 29 mai 2017, le Conseil municipal de Hésingue a demandé l'adhésion de la Ville à notre Syndicat pour la partie de son territoire situé dans le secteur aéroportuaire dans le cadre d'un échange de terrains avec la Ville de Saint-Louis (échange officialisé depuis lors par arrêté préfectoral du 7 décembre 2017).

Le Comité Syndical du 26 juin 2017 a donné à l'unanimité, un avis favorable à cette adhésion et, dans la foulée, les communes et communautés membres ont été consultées.

307 communes, ainsi que les 2 Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim et de la Vallée de Villé, ont délibéré favorablement. Aucune commune n'a émis d'avis défavorable. 24 communes, dont Mulhouse, n'ont pas délibéré, leur avis étant dès lors réputé favorable.

Un arrêté inter-préfectoral, pris le 12 décembre 2017 conjointement par les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, a officialisé le nouveau périmètre du Syndicat.

Convention de partenariat entre le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, Electriciens Sans Frontières et l'IRCOD – Période 2016-2018

La loi Oudin-Santini (2005) amendée Pintat (2006) permet aux collectivités et en particulier aux Syndicats d'énergie de consacrer jusqu'à 1% de leur budget à des actions dans le domaine de la distribution publique d'électricité et de gaz menées à l'étranger. C'est ce qui est communément appelé le « 1% Energies », et qui est désormais intégré à l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En matière d'action humanitaire, le Comité Syndical du 11 juin 2013 a décidé de mettre en place des critères d'intervention pour ce type d'action :

- le caractère pédagogique du projet ;
- le recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque par exemple) ;
- le label d'organismes œuvrant dans le domaine de la coopération décentralisée comme l'IRCOD (Institut Régional de Coopération – Développement) en Alsace.

La délégation régionale Alsace d'Electriciens Sans Frontières (ESF), soutenue par l'IRCOD, avait sollicité le Syndicat en 2016, pour renouveler la convention triennale afin de prolonger leurs actions de développement dans différents pays d'Afrique (Bénin, Cameroun, Sénégal, Togo). On peut citer à titre d'exemples l'alimentation électrique de forages, la sécurisation de l'alimentation électrique de dispensaires, d'écoles, ...

La participation du Syndicat est dans la limite du « 1% Energies » qui est calculé non pas sur le budget total du Syndicat, mais sur le montant de la redevance R1 versée par Enedis.

Ainsi, le 25 avril 2017, la nouvelle Convention de partenariat pour les années 2016, 2017 et 2018 a été signée à SIERENTZ.



M. Jean-Marie BELLIARD, 1er Vice-président du Syndicat a signé avec M. Jean-Paul HEIDER, Président de l'IRCOD, la nouvelle convention de partenariat, en présence de M. Claude REIGNIER, membre du Bureau.

Compte Rendu annuel d'Activité des Concessionnaires

Le 29 juin 2017 à Wickerschwihr, les concessionnaires ont présenté aux membres du Bureau et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), le Compte Rendu annuel d'Activité des Concessionnaires (CRAC) au titre de l'année 2016.



Voici les chiffres-clés des différentes concessions :

- **ENEDIS :** **le temps moyen de coupure (critère B) par client basse tension est passé de 37,7 minutes en 2015 à 43,1 minutes en 2016.**
 24 postes-sources 63 000 / 20 000 volts
 3 975 km de réseau moyenne tension 20 000 volts dont 2 712 km de réseau souterrain
 5 316 postes de transformation 20 000 volts / basse tension
 6 482 km de réseau basse tension dont 3 416 km de réseau souterrain
 353 406 points de livraison (*nombre de clients*).
- **ANTARGAZ :** 10 communes desservies dont 2 en gaz naturel et 8 en gaz propane
 111 clients
 3 479 MWh acheminés
 9 901 mètres de réseau.
- **CALEO :** 2 communes desservies en gaz naturel
 36 points de consommation
 467 MWh acheminés
 4 437 mètres de réseau.
- **FINAGAZ :** 2 communes desservies en gaz propane
 66 clients
 1 790 MWh acheminés
 5 395 mètres de réseau.
- **GRDF :** 126 communes desservies en gaz naturel dans le cadre du Contrat historique de 2000 et 19 communes desservies en gaz naturel dans le cadre d'une Délégation de Service Public
 75 481 clients
 2 608 454 MWh acheminés
 2 066 km de réseau.

Contrôle des concessionnaires

Les opérations de contrôle des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) constituent le cœur de métier des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE).

A cet effet, le Syndicat mandate, chaque année, un Bureau Expert chargé de contrôler la bonne exécution des cahiers des charges de nos différents concessionnaires.

Ces opérations de contrôle ont eu lieu pour GRDF le 5 décembre à Illzach, et pour Enedis/EDF le 11 décembre à Mulhouse. Les membres du Bureau ont participé aux auditions.

Ces audits vont donner lieu à des rapports de contrôle qui seront présentés au Comité Syndical, puis diffusés aux communes et communautés sous forme de synthèse.

LE HAUT SOULTZBACH : inauguration de la "cabine haute" rénovée

Par délibération du 16 février 2015, le Comité Syndical a créé un fonds réservé à la rénovation et à la mise en valeur des cabines hautes à caractère patrimonial.

La commune nouvelle du Haut Soultzbach (Mortzwiller et Soppe-le-Haut) a sollicité le Syndicat pour la rénovation d'une cabine du type « Tour » datant de 1927 située à Soppe-le-Haut. Ce type de cabine a déjà été valorisé notamment à Landser et à Hirsingue.

Les fresques ont été réalisées par M. Bernard LATUNER, artiste-peintre établi à Soppe-le-Haut. Le choix des riverains et du conseil municipal s'est porté sur les grandes figures de l'électricité : Ampère, Edison, Franklin, Hertz, Laplace et Ohm.



Photo ci-contre (de gauche à droite) :

Christophe BELTZUNG - Maire Délégué du Haut Soultzbach, René DANESI - Président du Syndicat, Franck DUDT - Maire du Haut Soultzbach, Jean-Luc SPAETH - Directeur Territorial d'Enedis en Alsace, Bernard LATUNER - Artiste, et Bernard SACQUEPEE, Alfred BIRGERT et Jean-Marie FREUDENBERGER - Vice-Présidents du Syndicat.



Éléments financiers :

Travaux de peinture et fresques : 9 744 euros, financés par le Syndicat.

Travaux de sécurisation de la ligne 20 000 volts et de la porte d'entrée : 17 547 euros, financés par Enedis.

Coût total de l'opération : 27 291 euros.

L'inauguration s'est déroulée le 26 juin 2017 en présence des partenaires, des élus et des habitants de la commune.

« Coupés de câble »

MARCKOLSHEIM : Dépose d'une ligne 20 000 volts Rue d'Artzenheim, à l'entrée Sud

Le 23 juin 2017 a eu lieu la dernière phase de la mise en souterrain du réseau 20 000 volts à l'entrée Sud de la commune. L'opération a consisté en un coupé de 3 câbles aériens de la ligne 20 000 volts, par MM. Jean-Marie BELLIARD - 1er Vice-président, Jean-Claude MULLER - Adjoint au maire de Marckolsheim et Martin KLIPFEL - Délégué de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et Maire de Grussenheim.

Le Syndicat a décidé d'investir sur le réseau public de distribution d'électricité moyenne tension de la commune de Marckolsheim, afin de sécuriser l'alimentation en électricité de la commune et d'embellir le paysage dans ce secteur. Suite au remplacement d'un transformateur de type « cabine haute » par un poste moderne et garantissant une intégration harmonieuse dans l'environnement, des travaux pour effectuer la dépose de la ligne 20 000 volts ont été entrepris. Ces travaux ont été réalisés en parfaite coordination entre Enedis, le Syndicat et la Commune.



M. Jean-Marie BELLIARD a sectionné un des 3 câbles.

Éléments techniques et financiers :

→ Dépose d'un transformateur de type «cabine haute» et mise en place d'un transformateur bas, pour 33 500 euros payés par Enedis.

→ Dépose de 1 980 mètres de ligne aérienne 20 000 volts, suite à la pose de 475 mètres de câble souterrain 20 000 volts dans la rue d'Artzenheim et de 110 mètres de câble souterrain 20 000 volts dans l'impasse Kohlgaerten, pour 72 500 euros payés par le Syndicat.

→ Dépose par Enedis de 225 mètres de ligne aérienne basse tension, suite à la pose de 225 mètres de câble souterrain pour 24 700 euros payés par Marckolsheim.

« Coupés de câble »

SUNDHOFFEN**Enfouissement de la dernière ligne basse tension**

Le dernier tronçon de réseau basse tension a été officiellement déposé à Sundhoffen le 30 juin 2017. Ces travaux font partie du programme d'enfouissement dans les rues du Neuland, des Vosges, du Petit Colmar et Grand'Rue.

Ce chantier est le dernier d'une longue liste de programmes d'enfouissement des réseaux secs initiés par la commune dès 1992. C'est la 7^{ème} commune de notre Syndicat qui a mis l'intégralité de son réseau en souterrain après Michelbach, Tagsdorf, Saint-Hippolyte, Hombourg, Geispitzen et Schwoben.

Tous ces programmes ont bénéficié du soutien financier du Syndicat, représenté par M. Claude REIGNIER - 1er Adjoint de Muntzenheim membre du Bureau Syndical, en présence d'Enedis, de Colmar Agglomération, de France Telecom, de Vialis, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

**Eléments techniques et financiers :**

→ Dépose de 4 180 mètres de ligne aérienne basse tension et 1 940 mètres de ligne aérienne moyenne tension.

→ Coût global estimé des travaux échelonnés de 1993 à 2017 : environ 3,5 millions d'euros. Ce coût comprend l'enfouissement des réseaux secs et la rénovation de l'éclairage public (57 rues).

BUETHWILLER : Dépose du poste de distribution publique d'électricité "VILLAGE" - Rue Principale

Le 26 octobre 2017 a eu lieu la dernière phase de la mise en souterrain du réseau 20 000 volts alimentant la commune de Buethwiller. L'opération a consisté en la dépose d'un poste de distribution publique d'électricité (sur poteau).

Le Syndicat a décidé d'investir sur le réseau public de distribution d'électricité 20 000 volts de la commune, afin de sécuriser l'alimentation en électricité de la commune et d'embellir le paysage dans ce secteur.

La commune a profité de ces travaux pour enfouir le réseau basse tension dans la totalité du village. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de l'Article 8 du Contrat de concession.

Eléments financiers :

→ Dépose de 1 488 mètres de ligne aérienne 20 000 volts, suite à la pose de 1 602 mètres de câble souterrain 20 000 volts pour 116 288 euros HT, dont **60% payés par le Syndicat soit 69 773 euros**, les 40% restant étant payé par la commune soit 46 515 euros.

→ Dépose par la commune de 2 875 mètres de ligne aérienne basse tension, suite à la pose de 1 855 mètres de câble souterrain pour 257 855 euros HT, dont **60% payés par la commune soit 154 713 euros** et 40% financés par Enedis soit 103 142 euros.



Photo de droite :

*M. Jean-Marie BELLARD -
Président, M. Eric BRINGEL -
Maire de Buethwiller,
M. Bastien TOULEMONDE -
Directeur Régional Enedis
Alsace Franche-Comté*



Dépose de cabines hautes

BINDERNHEIM le 27 juin 2017



Située à l'arrière de la mairie, la dernière cabine haute de la commune de Bindernheim a été détruite le 27 juin 2017, marquant symboliquement la fin des travaux de sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité.

GUEWENHEIM le 23 août 2017



La cabine haute de la rue de Thann à GUEWENHEIM a été démolie en août dernier. Cette cabine, bâtie dans les années 1930, était trop vétuste pour être rénovée. Cette démolition marque la fin de travaux avec l'enfouissement d'une partie du réseau électrique basse tension et l'installation d'un nouveau poste de transformation.

Ces travaux permettent de sécuriser l'alimentation électrique de la station de pompage de Guewenheim et des clients de ce réseau.

Cette opération de démolition s'est déroulée en présence de M. Hubert KUENEMANN, 1^{er} Adjoint au maire de Guewenheim, de MM. Jean-Luc SPAETH et Jean-Michel KRUST, d'Enedis et de M. Alain SPECHT, du Syndicat.

La structure métallique intérieure a d'abord été retirée, avant le transformateur qui a été retraité et recyclé. Enfin, le bâtiment a été démoli intégralement.

Cette opération s'élève à 78 000 euros et est entièrement prise en charge par le concessionnaire Enedis, conformément à l'Avenant n°3 du Contrat de concession qui prévoit, entre autres, la suppression par Enedis, de 30 cabines hautes durant la période 2013-2017.

Participation du Syndicat à l'élaboration du SRADDET

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET se substitue à l'ensemble des schémas préexistants, et constitue le premier schéma d'aménagement du territoire à **caractère prescriptif**.

En effet, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU) et intercommunaux (PLUi), ainsi que les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) à réaliser par les EPCI de plus de 20 000 habitants, devront prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec les règles générales définies par ce dernier.

Les Syndicats d'énergie, fournisseurs de données sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz dans le cadre de l'élaboration des PCAET, sont associés à l'ensemble du processus de mise en œuvre du SRADDET.

A cet effet, le Syndicat, par l'intermédiaire de M. BELLIARD et du Directeur du Syndicat, a participé en 2017 à une série de séminaires de travail réunissant également nos concessionnaires Enedis et GrDF.

Dépose des lignes de 63 000 volts dans le Sundgau

RTE, gestionnaire public du réseau de transport d'électricité, assure le transport et l'approvisionnement de l'électricité sur les lignes à haute et à très haute tension (supérieure à 63 000 volts), en amont de la distribution assurée par Enedis.

Dans le cadre du remplacement des deux lignes aériennes 63 000 volts (Kembs-Lutterbach et Ile-Napoléon-Waldighoffen d'une longueur totale de 42 kilomètres) par une seule ligne souterraine allant de Kembs à Waldighoffen, des opérations de démontage des 200 pylônes ont eu lieu au printemps.

Mercredi 26 avril 2017, en présence des maires des communes concernées par les anciennes lignes et des élus du Syndicat, a eu lieu une démonstration de démontage des pylônes grâce à l'intervention d'un hélicoptère.

104 de ces pylônes ont été ainsi démontés en 3 jours. Les autres ont été enlevés de manière traditionnelle.



Conférence Départementale - Loi NOME

Le 11 janvier 2017 s'est tenue à la Préfecture du Haut-Rhin, la première Conférence Départementale au titre de l'Article 21 de la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité), relative aux investissements des différentes AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité) dont notre Syndicat avec son concessionnaire Enedis et l'ensemble des ELD (Entreprises Locales de Distribution) : Vialis, UEM, EBM, Hunelec.

Notre Syndicat était représenté par MM. Jean-Marie BELLIARD, Bernard SACQUEPEE et Jean-Marie FREUDENBERGER.

Chaque autorité concédante a procédé à la présentation :

- ♦ de son bilan d'activités 2016 comprenant la description de son patrimoine (basse tension, moyenne tension), le nombre et les montants de travaux réalisés par type d'ouvrage, les statistiques « qualité » (coupures de courte et de longue durée, clients mal alimentés, tenue de la tension),
- ♦ des investissements prévisionnels 2017 sur son territoire.

Globalement, les investissements des autorités concédantes et du concessionnaire Enedis porteront sur :

- ♦ le renouvellement des câbles à isolation papier et des câbles alu,
- ♦ le changement des câbles B1,
- ♦ la suppression des coffrets de toiture,
- ♦ la poursuite de l'enfouissement des lignes, à la demande des communes,
- ♦ l'entretien des lignes : élagage, changement de matériels,
- ♦ la rénovation des transformateurs,
- ♦ la création de quelques postes sources.

Réunion des directeurs de Syndicats d'Energie

Sur invitation du Directeur du Syndicat, une quinzaine de Directeurs venus des quatre coins de la France ont participé à une journée de travail le vendredi 1er décembre 2017 à Colmar. Ils ont été accueillis par M. Jean-Marie BELLIARD, Président du Syndicat et M. Bernard SACQUEPEE, 1er Vice-président du Syndicat.

Des thèmes d'actualité ont été abordés comme le nouveau Cahier des charges du Contrat de concession, le déploiement des compteurs LINKY, la gestion de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité, les Délégations de Service Public pour le gaz ...



Flamme gaz à MEYENHEIM

Par délibération du 14 décembre 2015, le Syndicat a confié au distributeur CALEO, basé à Guebwiller, la Délégation de Service Public (DSP) pour la desserte en gaz naturel de la commune de Meyenheim.

Le Contrat de concession a été signé entre le Syndicat et CALEO, le 29 février 2016 pour une durée de 30 ans. Il s'agit également pour CALEO de la deuxième signature avec le Syndicat pour une concession gazière, après la commune d'Osenbach en 2014.

L'inauguration de l'arrivée du gaz naturel s'est déroulée le 24 mai 2017, en présence de Mme Françoise BOOG - Maire de Meyenheim, MM. René DANESI - Président du Syndicat, Michel HABIG - Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) et Francis KLEITZ - Président du Conseil d'Administration de CALEO et Maire de Guebwiller, ainsi que de l'ensemble des acteurs, élus et entreprises ayant permis la desserte gazière.

Eléments techniques et financiers :

8 330 mètres de réseau de distribution de gaz naturel ont été posés par l'entreprise LGTP, basée à Ensisheim, pour un coût de 1 090 000 euros financé par CALEO.

Le Syndicat a participé au financement de ce projet à hauteur de 208 000 euros sous la forme d'une contribution d'équilibre.

L'arrivée du gaz à Meyenheim s'est réalisée depuis Régisheim déjà desservie en gaz naturel. La desserte de la commune est prévue sur un programme de 3 ans.

Les étapes clés :

- ♦ La construction, par GrDF d'un réseau d'amenée de 700 mètres depuis la commune voisine de Régisheim au printemps 2016,
- ♦ La pose, par CALEO, d'un réseau de premier établissement d'une longueur de 4 230 mètres en 2016,
- ♦ La pose d'un réseau d'une longueur de 2 430 mètres en 2017,
- ♦ Le déploiement (en fonction des demandes de raccordement) de 1 630 mètres de réseau supplémentaire,
- ♦ A la date de l'inauguration, 93 branchements gaz avaient été signés et le premier client a été raccordé au gaz naturel en janvier 2017.



Photo de gauche (de gauche à droite) :

MM. Jean-Marie FREUDENBERGER - Vice-Président du Syndicat, Michel HABIG - Président de la CCCHR, Mme Françoise BOOG - Maire du Meyenheim, MM. René DANESI - Président du Syndicat, Francis KLEITZ - Président de Caléo, Emmanuel KAKIEL - Directeur de Caléo, et Bernard SACQUÉPÉE - Vice-Président du Syndicat.

Rappel règlementaire

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) a instauré un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité.

Elle a créé une Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité. La TCFE a été mise en recouvrement à compter du 1er janvier 2012.

Le Syndicat, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) est seul compétent pour percevoir la TCFE en lieu et place des communes membres dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Les communes membres du Syndicat dont la population est supérieure à 2 000 habitants, continuent de percevoir la taxe, sauf à décider par délibération concordante avec le Syndicat, que celui-ci percevra la taxe en lieu et place de la commune.

Décisions du Comité Syndical du 13 juin 2012 et du 18 septembre 2017

Pour mémoire, le Comité Syndical du 13 juin 2012 a fixé à 1 % le pourcentage des frais de gestion à déduire des versements de la taxe aux communes.

À noter que le pourcentage de reversement aux communes est **équivalent** à celui pratiqué avant la mise en œuvre de la loi NOME.

L'article 37 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014, avait introduit deux nouveautés :

1) le coefficient multiplicateur doit être choisi par le Comité Syndical parmi les valeurs suivantes : 0—2—4—6—8 ou 8,50. Si le coefficient multiplicateur ne correspond pas à l'une de ces valeurs, les services de l'Etat fixeront ce coefficient à 0 (zéro) pour l'année suivante.

2) le coefficient multiplicateur unique n'a plus besoin d'être voté chaque année. Celui voté pour 2015 restera applicable tant qu'il ne sera pas modifié par une nouvelle délibération.

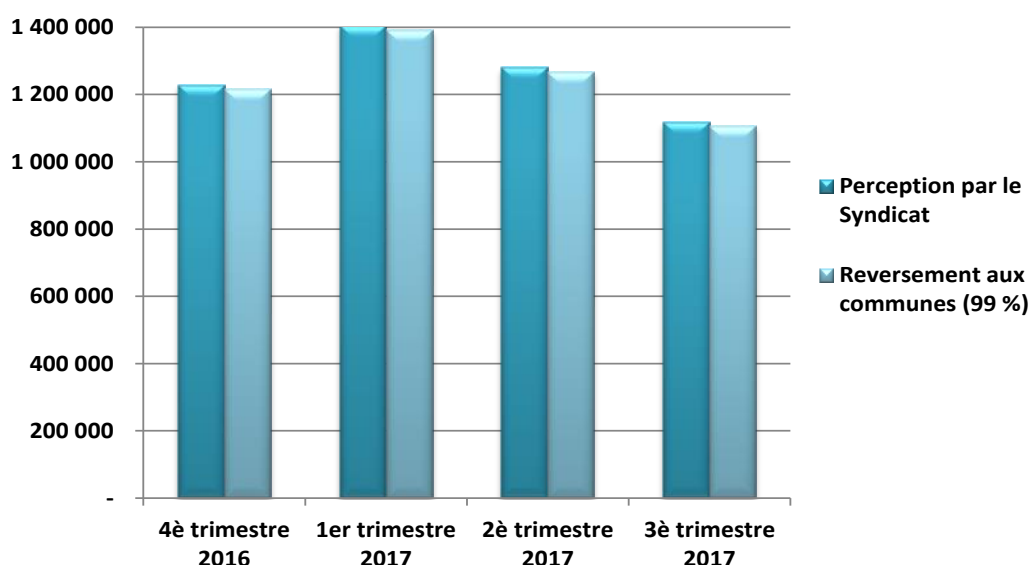
Le Comité Syndical du 18 septembre 2017 a confirmé à 8,50 le coefficient unique applicable en 2018.

Il est applicable depuis le 1er janvier 2018 dans les 306 communes de moins de 2 000 habitants pour lesquelles le taux est fixé par le Syndicat.

Bilan 2017

Pour l'année 2017 le Syndicat a perçu **5 092 903 euros** (4^{ème} trimestre 2016, et 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2017). Le 4^{ème} trimestre n'est encaissé que l'année suivante.

Le Syndicat a reversé **5 038 418 euros** aux Communes, c'est-à-dire 99 %.

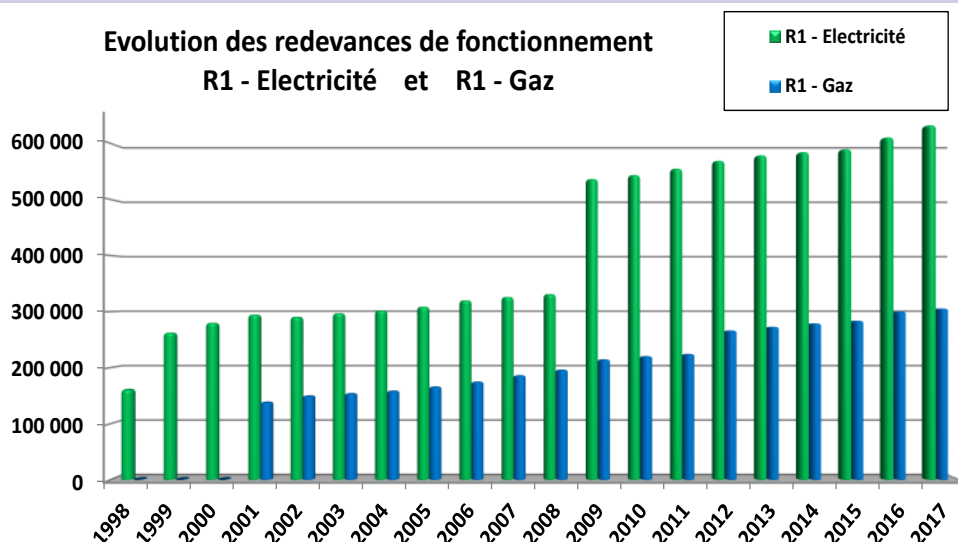


Le Syndicat ne demande aucune participation financière aux communes membres. Ses missions sont intégralement financées par les concessionnaires, essentiellement Enedis et GRDF, grâce à 3 redevances : la redevance « **R1 électricité** » destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité, la redevance « **R1 gaz** » destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence gaz, et la redevance sur investissement « **R2** » versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les communes et communautés membres, et par le Syndicat sur ses fonds propres.

Les redevances de fonctionnement (électricité et gaz)

Les redevances de fonctionnement sont relativement stables, car elles sont calculées en fonction d'indicateurs de population et valorisées en fonction d'indices. Elles permettent au Syndicat d'assurer son fonctionnement et ses missions de contrôle des concessionnaires. Les reliquats sont affectés aux investissements.

Evolution des redevances de fonctionnement
R1 - Electricité et R1 - Gaz

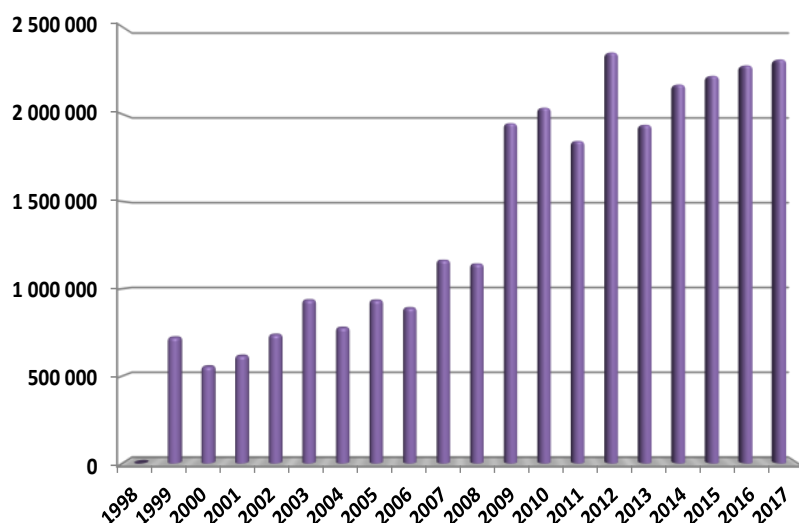


Pour l'année 2017, la redevance de fonctionnement «R1 électricité» versée par Enedis est de **633 038 €**.

La redevance de fonctionnement «R1 gaz» versée par GRDF est de **300 350 €**, celle versée par ANTARGAZ est de **2 601 €**, celle versée par FINAGAZ est de **263 €**, et celle versée par CALEO est de **2 028 €**.
Soit un montant total de **305 244 €**.

La redevance d'investissement (électricité)

Evolution de la redevance R2 versée par Enedis



En 2017, cette redevance est de **2 316 372 €**.

L'affectation de cette somme est la suivante :

→ **998 425 €** reversés aux communes membres,

→ et **1 317 947 €** affectés aux aides du Syndicat pour l'enfouissement des lignes de 20 000 volts, des lignes électriques basse tension, à la résorption du réseau basse tension dit B1 à Mulhouse, au programme de renouvellement des câbles «papier à imprégnation d'huile» 20 000 volts à Mulhouse et au programme de résorption des coffrets de toiture.

La redevance R2 est calculée à partir des travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par les communes et communautés membres sur leurs réseaux.

C'est pour la déterminer que le Syndicat demande chaque année aux communes et communautés de remplir les tableaux des « Termes B et E » (feuilles vertes et jaunes).

Le budget du Syndicat est alimenté par les seules redevances versées par Enedis, GRDF, ANTARGAZ, FINAGAZ et CALEO. Le résultat de clôture de 2016 fait apparaître un excédent global de **1 533 917 euros**.

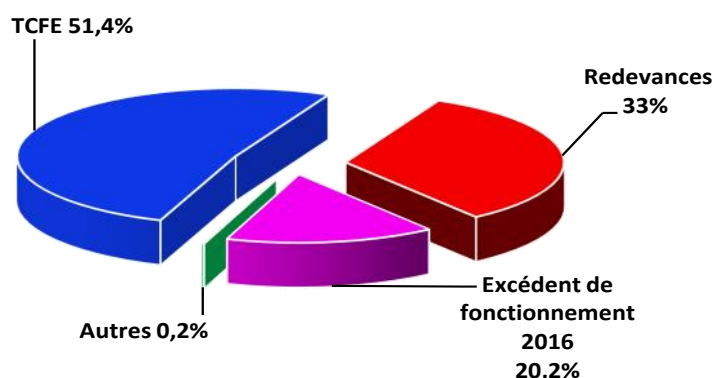
À noter toutefois qu'au 31 décembre 2016, les engagements financiers pris par le Syndicat à l'égard des communes se chiffrent à 915 763 euros. Le résultat « réel » est donc ramené à 618 154 euros.

Le budget de fonctionnement 2017 du Syndicat

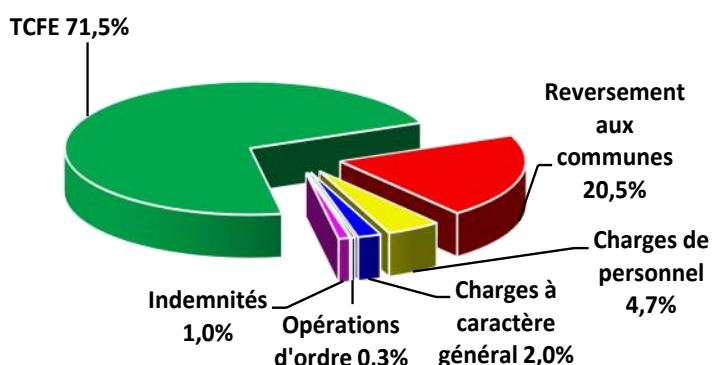
Les recettes de fonctionnement 2017 sont de 9 903 120 euros à raison de :

5 092 904 euros pour l'encaissement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), **3 254 654 euros** pour les redevances versées par les concessionnaires d'électricité et de gaz, **1 533 917 euros** au titre de l'excédent de fonctionnement reporté de 2016.

Répartition des recettes de fonctionnement 2017



Répartition des dépenses de fonctionnement 2017



Les dépenses de fonctionnement 2017 sont de 7 058 759 euros dont :

6 469 312 euros reversés aux communes, à raison de **5 038 418 euros** au titre de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), de **998 425 euros** au titre du reversement de la redevance d'investissement R2 sur les réseaux électriques et de **432 469 euros** d'aides diverses du Syndicat aux communes pour leurs investissements sur les réseaux d'électricité basse et moyenne tensions.

Les dépenses d'investissement 2017 du Syndicat

Les dépenses d'investissement sont de 2 305 093 euros.

Dont 658 273 euros pour les travaux sur le réseau de 20 000 volts financés par le Syndicat dans le cadre d'une convention spécifique signée avec Enedis à LAUTENBACH, MARCKOLSHEIM, MASEVAUX et la Petite Camargue Alsacienne à SAINT-LOUIS, 480 000 euros pour les programmes de résorption du réseau B1 et de renouvellement des Câbles Papier Imprégnés à Mulhouse, 200 000 euros pour les travaux de résorption des coffrets de toiture et 895 860 euros de résultat d'investissement reporté.

Ces dépenses sont financées par les recettes de fonctionnement, car **les recettes d'investissement proprement dites ne sont que de 1 139 549 euros**. Elles proviennent essentiellement des opérations d'ordre et d'amortissement.

Bilan des opérations comptables

Le Syndicat a établi un bilan des opérations comptables effectuées en 2017 :

- ♦ 1 847 mandats ont été émis (1 795 mandats en 2016) et
- ♦ 161 titres ont été émis (125 titres en 2016).

Réseaux basse tension : co-financement sur l'enveloppe de l'Article 8 et sur les fonds propres du Syndicat

Les conditions d'intervention pour l'Article 8 du Contrat de concession et pour l'aide syndicale sur ses fonds propres ont été votées par le Comité Syndical du 8 décembre 2014.

Elles étaient applicables pour les années 2015, 2016 et 2017. Les conditions d'intervention ont été radicalement changées pour la période 2018-2019-2020.

1) Conditions techniques, cumulatives :

- l'âge de la ligne à traiter doit être d'au moins 25 ans, c'est-à-dire la moitié de sa durée d'amortissement comptable
- traitement concomitant de tous les réseaux secs (téléphone, éclairage public, vidéo)

2) Conditions de situation :

- bâti ancien de village / de la ville, hors lotissements, ou
 - route nationale / départementale, ou
 - site d'intérêt touristique reconnu, ou
 - site d'intérêt naturel faisant l'objet d'une protection réglementaire
- La condition de situation est cumulative avec les deux conditions techniques.

3) Cas où les conditions de situation ci-dessus ne sont pas appliquées :

Traitement des réseaux secs concomitant avec :

- l'enfouissement d'une ligne de 20 000 volts
- la suppression d'une cabine haute ou basse maçonnée
- la création ou l'extension d'un réseau de distribution publique de gaz
- la mise en place d'un réseau haut débit dans le cadre du Schéma d'aménagement numérique (fibre optique)

4) Instruction de la demande et régime des aides :

L'instruction de la demande d'aide précisera les cofinancements des travaux de voirie ou autres dont la dissimulation des lignes électriques n'est qu'une composante. Le dossier sera présenté au Comité Syndical quand les cofinancements seront acquis et que les travaux seront programmés.

5) Montant de l'aide :

Taux unique de **40%** pour l'Article 8 et pour l'aide syndicale sur fonds propres.

6) Convention régionale :

Les dossiers présentés au Conseil Régional avec avis favorable du Syndicat, peuvent être examinés dans le cadre de l'Article 8 ou de notre aide sur fonds propres suite à une décision négative du Conseil Régional.

Article 8 du Contrat de concession

Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité, les communes membres du Syndicat peuvent bénéficier d'une participation financière de 40 %. C'est l'Article 8 du Contrat de concession qui prévoit qu'Enedis mette à disposition du Syndicat une enveloppe annuelle.

Pour l'année 2017, Enedis a mis à la disposition du Syndicat **485 000 euros** pour le cofinancement de la dissimulation des lignes électriques basse tension. En conséquence, le Comité Syndical a décidé de reconduire les conditions d'intervention pour l'attribution des crédits Enedis.

Suite à l'entrée en vigueur du protocole FNCCR/Enedis du 18 septembre 2013 et aux négociations menées pour compenser la diminution du montant de la redevance R2, Enedis a accepté de mettre à la disposition du Syndicat, une dotation supplémentaire de **239 544 euros** au titre de l'Article 8, portant ainsi l'enveloppe annuelle globale pour 2017 à **724 544 euros**.

Aide accordée en 2017 par le Comité Syndical, au titre de l'enveloppe 2017 de l'Article 8

La quasi-totalité de l'enveloppe « Article 8 », disponible pour l'année 2017, a été accordée par le Comité Syndical dès 2016. Un seul dossier a pu bénéficier d'un reliquat sur cette enveloppe.

PORTE DU RIED	Rue de l'Eglise à Holtzwihr	44 429 euros
---------------	-----------------------------	--------------

Aides accordées en 2017 par le Comité Syndical, au titre de l'enveloppe 2018 de l'Article 8

BANTZENHEIM	Rue du Général de Gaulle (tranche 1)	48 501 euros
BELLEMAGNY	Rues Principale, du Moulin et du Tilleul	46 704 euros
BOESENBIESEN	Rue Principale	8 285 euros
HEIDOLSHEIM	Rue du Moulin	19 160 euros
MOOSCH	Rue du Cercle Catholique	56 308 euros
OTTMARSHEIM	Rues du Couvent, de l'Ours et des Maréchaux	41 378 euros
SICKERT	Rue Principale	48 810 euros
VIEUX-FERRETTE	Place de l'Ancienne Forge	43 846 euros

Soit un total d'aides de 312 991 euros.

AVANT

MERTZEN - Rue Principale
Basse tension

APRÈS



Déplacements d'ouvrages basse tension

Lorsque les crédits de l'Article 8 sont épuisés, le Comité Syndical réactive le fonds conjoncturel financé sur ses fonds propres, afin de soutenir les dossiers communaux.

Pour mémoire : le concessionnaire n'accepte plus de reporter sur l'année suivante les crédits non consommés.

Le Comité Syndical a été sollicité en 2017 pour deux aides de 40 % sur ses fonds propres :

NIEDERHERGHEIM	Secteur Mairie	11 289 euros
PFAFFENHEIM	Place de la Mairie	6 186 euros

Soit un total d'aides de 17 475 euros.

En 2017, le Syndicat a mandaté 179 185 euros sur ses fonds propres pour les 4 opérations basse tension suivantes approuvées en 2014, 2015 et 2016 :

CCCHR (*)	Rues des Cerisiers et du Parc, et impasse des Prés à OBERENTZEN	19 406 euros
KEMBS	Rue du 6ème RIC	41 349 euros
SIERENTZ	Rues de la Tuilerie et du Tafelweg	29 917 euros
WITTELSHEIM	Rue des Mines	88 513 euros

(*) CCCHR : Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Déplacements d'ouvrages 20 000 volts

Pour bénéficier d'une subvention du Syndicat à hauteur de 60 %, les travaux sur le réseau 20 000 volts doivent répondre aux conditions suivantes :

- la commune et si possible le concessionnaire devront participer au financement des travaux projetés ;
- le projet concerne une opération d'urbanisme ou d'aménagement d'intérêt communal. Il ne doit pas donner lieu à une opération de nature commerciale publique ou privée ;
- le projet se situe en zone agglomérée, ou dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique ;
- les travaux projetés sont effectués en coordination avec des travaux qui intéressent les autres réseaux ou qui sont rendus nécessaires par la réalisation d'un équipement collectif.

En 2017, le Comité Syndical a accordé son aide de 60 % à 4 opérations :

BERRWILLER	Rue des Artisans	34 343 euros
MUHLBACH SUR MUNSTER	Le Gaschney	13 461 euros
SUNDHOFFEN	Secteur piste cyclable/rue des Charmes	92 513 euros
ZILLISHEIM	Rue de Didenheim	55 292 euros

pour un montant total de 195 609 euros à prélever sur les fonds propres du Syndicat.

Pour l'enfouissement du réseau de 20 000 volts, le Syndicat a mandaté en 2017 son aide sur fonds propres aux 6 communes suivantes :

BRECHAUMONT	Rue de la Solitude	81 729 euros
BUETHWILLER	Rue Principale	69 773 euros
BURNHAUPT LE BAS	Rues de la Mairie et des Seigneurs	13 867 euros
MUHLBACH SUR MUNSTER	Le Gaschney	13 461 euros
PORTE DU RIED	Rue de l'Erable à HOLTZWILR	19 601 euros
STAFFELFELDEN	Rue du Château	54 853 euros

pour un montant total de 253 284 euros.

Travaux moyenne tension conventionnés avec Enedis et financés à 100% par le Syndicat

En 2017, le Syndicat a signé 1 convention de cofinancement pour l'opération 20 000 volts menée dans la commune de :

MARCKOLSHEIM	Renforcement en aérien sur la ligne alimentant le transformateur « LA HUEB »	48 141 euros
--------------	--	--------------

En 2017, le Syndicat a mandaté sur ses fonds propres les opérations conventionnées 20 000 volts suivantes :

LAUTENBACH	Rue de Soultzmatt	210 559 euros
MASEVAUX	Dérivation Chapelle	47 111 euros
MARCKOLSHEIM	Rue de Soultzmatt	72 451 euros

pour un montant total de 330 121 euros.

Travaux basse et moyenne tensions conventionnés avec Enedis et financés en partie par le Syndicat

En 2017, le Syndicat a signé 3 conventions de cofinancement pour les opérations basse et moyenne tensions menées dans les communes de :

MOLLAU	Mise en souterrain du réseau 20 000 volts Entre Storckensohn et Husseren Wesseling	75 659 euros
SAINT-LOUIS	Modification du réseau basse tension Rue de Strasbourg	7 497 euros
SAINT-LOUIS	Modification du réseau basse tension Rue de Mulhouse	9 478 euros

pour un montant total de 92 634 euros.

En 2017, le Syndicat a mandaté sur ses fonds propres les opérations conventionnées 20 000 volts suivantes (ces opérations ont également été financées par la Région et la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières) :

PETITE CAMARGUE ALSACIENNE	Route de Rosenau	160 152 euros
PETITE CAMARGUE ALSACIENNE	Secteur Sérénité	101 975 euros

pour un montant total de 262 127 euros.

REALISATIONS 2017

AVANT

GUNDOLSHEIM - Rue Basse
Basse tension

APRÈS



**Lancement d'une nouvelle procédure de Délégation de Service Public (DSP)
pour la desserte en gaz naturel des communes de NIEDERENTZEN et OBERENTZEN**

Par délibération du 26 juin 2017, le Comité Syndical a approuvé le principe d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la desserte en gaz naturel des communes de Niederentzen et Oberentzen, et a autorisé le Président à engager la procédure.

L'appel à candidature a été publié les 4 et 7 juillet 2017 dans la presse locale et spécialisée.

La Commission de DSP s'est réunie à deux reprises :

→ le 29 août 2017, pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen des dossiers de candidature.

→ le 4 octobre 2017 pour émettre un avis sur les offres présentées par les candidats pour les deux communes.

Le concessionnaire historique GrDF a informé le Syndicat qu'il ne remettra pas d'offre pour la desserte en gaz naturel des deux communes.

Conformément à la procédure, une phase de négociation a été engagée par le Président avec l'unique candidat, en l'occurrence CALEO, qui dessert déjà la commune voisine de Meyenheim.

Une présentation détaillée de l'offre a eu lieu dans le cadre d'une audition du candidat le 15 novembre 2017, en présence des membres de la Commission de DSP, du Payeur départemental, des Maires des deux communes et du 1er Vice-président de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin.

Le Comité Syndical, réuni le 18 décembre 2017, après en avoir délibéré :

✓ a retenu l'offre de CALEO pour la gestion par voie de concession du réseau de distribution publique de gaz naturel pour les communes de NIEDERENTZEN et d'OBERENTZEN ;

✓ a autorisé le Président à signer avec CALEO le Contrat de concession d'une durée de 30 ans, contrat assorti d'une contribution financière du Syndicat à hauteur de 290 000 euros et d'une clause de rendez-vous fixée à 5 ans ;

✓ a autorisé le Président à signer préalablement avec la commune de NIEDERENTZEN et la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin une convention de répartition du cofinancement de la contribution du Syndicat, à raison de 60 % (soit 174 000 euros) pour celui-ci et de 40 % pour la Communauté (soit 116 000 euros).



Le Rapport d'Activité est une publication du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Directeur de publication : Jean-Marie BELLIARD, Président

N°ISSN: 1775-2752